

**ACTION COMPLEMENTAIRE : ATELIER DE TRAVAIL POUR LE
LANCEMENT DE LA COMMISSION DE PILOTAGE DU HAUT-METN**

Fédération des Municipalités du Haut Metn



**Synthèse de l'atelier de travail du 29 octobre 2014
pour le lancement de la commission de pilotage du
Territoire durable du Haut-Metn**

Au 19 novembre 2014



Le Président de la Fédération des Municipalités du Haut-Metn, M. Karim Sarkis, a ouvert cet atelier de travail à Hammana en revenant brièvement sur l'historique, les différentes étapes et phases de réalisation du Projet de Charte de territoire durable dans la région du Haut-Metn qui s'est clôturé en septembre 2013.

M. Karim Sarkis a rappelé les objectifs prévus initialement et les résultats obtenus et exposés lors du séminaire final à Beyrouth. En insistant sur la nécessité pour la région du Haut-Metn de se développer en s'appuyant sur les atouts de son territoire, le Président a convenu que le projet de Charte de Territoire durable s'inscrit dans cette dynamique et qu'après plusieurs années de travail visant à identifier les secteurs potentiels de développement du territoire, à définir les orientations et les objectifs appropriés et à construire un cadre d'action partagé entre les communes, il s'agit désormais de passer à la phase de mise en œuvre et d'action.

Comme indiqué dans l'étude du Territoire durable du Haut Metn, M. Karim Sarkis a précisé que l'étape suivante du projet consiste à créer la commission de pilotage et les instances de gouvernance du Territoire durable du Haut-Metn. Il a donc présenté l'atelier de travail, son déroulement en 3 sessions :

- (i) la structure institutionnelle du Territoire durable du Haut-Metn,
- (ii) les atouts de la coopération décentralisée
- et (iii) la démarche pour la recherche de financements,

Ainsi que ses objectifs :

- de lancer la commission de pilotage prévue par la Charte,
- d'exposer les différents moyens et outils à disposition de la commission de pilotage,

- et de répondre aux interrogations en matière de financement et d'appui technique pour la poursuite du projet.

Avant de céder la parole à M. Bechir Odeimi, Représentant de Cités et Gouvernements Locaux Unis au Liban et Directeur du Bureau Technique des Villes Libanaises, M. Karim Sarkis a remercié l'ensemble des participants et des invités à l'atelier de travail ainsi que les différents partenaires, libanais et français, en particulier le bureau CGLU/BTVL et la région Ile-de-France, qui ont contribué activement à l'élaboration de la Charte de territoire.

M. Bechir Odeimi a commencé en rappelant le contexte au sein duquel intervient cet atelier de travail, qui permet d'établir une transition entre la réalisation d'une étude complète de territoire et la phase de la mise en œuvre des orientations et des projets définis dans la charte par la commission de pilotage aujourd'hui rassemblée. Pour y parvenir, M. Odeimi a insisté sur l'importance cruciale que les membres de la commission s'engagent pleinement dans ce projet innovant et qu'ils prennent les dispositions appropriées et se dotent des moyens nécessaires.

1^{ère} session : la structure institutionnelle

Après ces éléments d'introduction, M. Karim Sarkis a ouvert la première session de l'atelier concernant la structure institutionnelle du Territoire durable du Haut-Metn en énonçant la composition de la commission de pilotage. M. Bechir Odeimi a ensuite détaillé le rôle et les missions de la commission de pilotage chargée de mettre en œuvre les orientations stratégiques et les projets déclinés dans l'étude de territoire. Ces deux points ayant fait consensus, la discussion a porté principalement sur la gouvernance du Territoire durable du Haut-Metn.

En s'appuyant, comme base de discussion, sur la proposition présentée par le bureau CGLU/BTVL au préalable au Président de la Fédération du Haut-Metn et aux membres de l'ancien comité de pilotage, les participants ont discuté des différentes instances de gouvernance, de leur organisation interne (composition, fréquence de leur tenue, missions, etc.) et de la relation entre ces instances. A l'issue de cette discussion, le Président de la session, M. Karim Sarkis a indiqué qu'un accord de principe s'est dégagé sur ce point :

- L'assemblée élargie des partenaires du territoire durable du Haut Metn se réunit chaque année et comprend l'ensemble des communes signataires de la Charte et les communes limitrophes de celles-ci ainsi que les ONG, les syndicats de professionnels, des experts scientifiques et les ministères concernés par les problématiques du territoire (ex. : Agriculture, Tourisme, etc.)
- La commission de pilotage du territoire durable du Haut Metn ici présente se réunit chaque trois mois afin de mettre en œuvre la Charte de territoire durable en respectant les orientations générales de la charte. Le mandat de cette commission de pilotage s'étend jusqu'aux prochaines élections municipales ; à l'issue de ces élections, la Fédération des Municipalités fera une réunion pour désigner les nouveaux membres de la commission de pilotage.
- Le bureau exécutif du territoire durable du Haut Metn se réunit chaque mois (ou plus fréquemment, si besoin est et en fonction des projets mis en œuvre) ; il est composé de 4 élus et des représentants des mukhtars et des ONG du Haut-Metn.

Ensuite, les débats ont porté sur la stratégie et les moyens humains que la commission de pilotage envisage de dédier à la mise en œuvre de la charte de territoire durable puis au classement de la région du Haut Metn en tant que parc naturel régional (PNR) au Liban. Les discussions se sont appuyées sur les documents de proposition préparés par le bureau CGLU/BTVL suite à la demande du Président de la Fédération des Municipalités du Haut-Metn et des membres de l'ancien comité de pilotage du projet réunis le 15 octobre 2014 lors d'une réunion préparatoire à l'atelier de travail. Les échanges ont convenu, pour démarrer, du recrutement d'une personne qualifiée chargée de coordonner la mise en œuvre des projets établis dans la charte. La Fédération des Municipalités du Haut-Metn, par l'intermédiaire de son Président Karim Sarkis, s'est engagée prochainement à recruter et héberger une personne qualifiée afin d'étudier en détail les modalités de mise en œuvre de la stratégie 2014 et 2021 définies dans la Charte comprenant 3 vocations, 8 orientations (objectifs stratégiques), 19 mesures (objectifs opérationnels) et 41 projets, également cartographiés dans le « Plan de la Charte ». Cependant, plusieurs élus du Haut Metn ont souligné la nécessité d'évoluer ensuite vers la constitution d'un Bureau de développement local (BDL) afin d'assurer les moyens appropriés à la réalisation des orientations définies dans la Charte. A ce titre, la possibilité de financer ce BDL de façon collective par l'intermédiaire de cotisations de chaque municipalité de la Fédération du haut Metn a été mis en avant par M. Wassim Bousaïd, Maire de Chwit.

2^{ème} session : décentralisation et coopération décentralisée

M. Gaby Semaan, Président du regroupement du Haut Metn et Maire de Tarchiche, a remercié l'ensemble des membres de la commission de pilotage et a ensuite introduit la 2^{ème} session de l'atelier de travail qui avait pour thématique les atouts que peuvent apporter la coopération décentralisée lors de l'élaboration du futur Parc national régional du Haut-Metn. M. Semaan est tout d'abord revenu sur le processus de décentralisation au Liban, les différents blocages identifiés et les moyens d'évoluer vers plus de souplesses dans les relations entre les élus, l'Etat et les autres acteurs du territoire. A ce propos, il a souligné que le projet du Territoire durable du Haut-Metn, grâce aux travaux réalisés jusqu'ici, est un vecteur de développement essentiel au niveau local pour les élus. Illustration que les municipalités peuvent impulser des projets de territoire, M. Semaan a convenu que le PNR du Haut-Metn peut devenir un exemple pour le pays en matière de collaboration entre les acteurs locaux, étatiques et internationaux.

La parole fut ensuite donnée au représentant du Ministère de l'Environnement, M. Nizar Hani, qui a brièvement indiqué que la loi sur les Parcs naturels régionaux au Liban devrait être adoptée prochainement, sans avancer de date précise. M. Hani a également précisé les différentes procédures que la commission de pilotage va devoir suivre afin de classer le territoire du Haut-Metn en tant que Parc naturel régional à part entière. Une fois la charte de territoire et la demande de classement étudiées et validées conjointement par le Ministère de l'Environnement et le Ministère de l'Intérieur et des Municipalités, les deux ministères présentent la demande de classement du territoire du Haut Metn en tant que PNR au Conseil des Ministres. Une fois validée, la commission de pilotage sera autonome administrativement et financièrement et pourra à ce titre recevoir des dons financiers sans passer par l'accord des autorités centrales.

M. Semaan a remercié M. Hani pour ces indications et a introduit la présentation de M. Bechir Odeimi sur les opportunités de nouer une coopération décentralisée en rappelant l'historique de ces relations par l'intermédiaire de la Région Ile-de-France et du bureau CGLU/BTVL, notamment lors d'une visite

des élus libanais du Haut-Metn en France en septembre 2012 qui avait permis de visiter les PNR du Vexin et de la Chevreuse et de rencontrer leurs directions. M. Bechir Odeimi a commencé en rappelant aux élus la distinction importante entre la coopération décentralisée, qui est la volonté de deux collectivités locales de pays différents d'être partenaires afin de partager des savoir-faire et des expériences autour d'intérêts mutuels, et les bailleurs de fonds. Il a toutefois précisé qu'un partenaire international de coopération décentralisée pouvait représenter un levier pour accéder à des financements internationaux dans le cadre d'un PNR.

Lors de sa présentation synthétique des atouts qu'une coopération décentralisée peut représenter pour la région du Haut-Metn, M. Odeimi a insisté tout particulièrement sur les apports en matière d'expérience, d'expertise et de savoir-faire ainsi que sur l'ouverture à l'international comme gage de qualité pour les projets qu'une telle coopération assure. Pour le futur PNR du Haut-Metn, le président de la session, M. Semaan, a reconnu la valeur ajoutée que serait une telle coopération pour que la commission de pilotage et l'équipe de gestion du Territoire durable bénéficient de formations spécifiques en matière de gestion d'un PNR et accueillent au Liban des missions d'échanges et d'appuis méthodologiques ou techniques tout au long des étapes de mise en œuvre et d'évaluation des projets de la charte.

En soulignant l'aspect innovant d'une coopération entre deux PNR français et libanais, M. Odeimi a poursuivi en précisant les modes et les types d'action spécifiques de coopération internationale des PNR français qui peuvent prendre la forme d'interventions ponctuelles pour des expertises, de missions d'appui technique de longue durée ou de partenariats durables entre territoires. En s'appuyant sur l'historique des relations et des travaux réalisés en partenariat avec la Région Ile-de-France ainsi que sur la charte de territoire, les élus du Haut-Metn disposent d'atouts considérables qui demandent à être valorisés et mobilisés afin de susciter l'intérêt de partenaire français. M. Odeimi a conclu son intervention en rappelant l'importance d'assurer des moyens adéquats à la commission de pilotage pour qu'elle puisse assurer ses missions et de créer les conditions de réussite d'une coopération décentralisée avec un PNR à l'international.

3^{ème} session : les démarches de financement

La troisième et dernière session, présidée par M. Wassim Bousaïd, Maire de Chwit, a permis aux membres de la commission de pilotage d'écouter avec attention les interventions, complémentaires, de deux Présidents de Fédération de Municipalités engagés dans le développement local de leur région et du Directeur du département de l'aménagement du territoire au Conseil de Développement et de Reconstruction (CDR). Cette session a permis de présenter aux membres de la commission de pilotage des outils qu'ils pourront mobiliser ensuite dans leur démarche de recherche de financements dans le cadre de la mise en œuvre de la charte de Territoire durable du Haut-Metn. Les intervenants ont chacun insisté sur l'importance de s'appuyer sur une étude de diagnostic avancée avant la mise en œuvre des projets, soulignant que l'étude de territoire réalisée en partenariat avec la région Ile-de-France est un atout considérable pour la région du Haut-Metn, et sur le fait qu'un effet « boule de neige » a souvent lieu une fois les conditions de réussite et les projets structurants mis en œuvre.

- **La présentation de M. Khalil Harfouche, président de la fédération des municipalités de Jezzine concernant la stratégie que la fédération des municipalités a adopté vis-à-vis du secteur privé pour rendre attractif son territoire et servir le développement local équilibré.**

M. Khalil Harfouche a commencé son intervention en insistant sur l'idée que les élus locaux peuvent impulser des projets d'aménagement du territoire dans leur région en travaillant dans une dynamique de convergence et en s'appuyant sur l'ensemble des acteurs concernés, qu'ils soient issus des secteurs public, privé ou de la société civile. Pour y parvenir, il a présenté les grandes lignes de la stratégie que la région de Jezzine, sous l'impulsion de la Fédération des Municipalités, a élaborée. Les orientations issues de cette stratégie se sont déclinées en plus de 80 projets qui prévoyaient des démarches de financement par le secteur public, le secteur privé et les partenariats public-privé. M. Harfouche a par conséquent invité les membres de la commission de pilotage à mobiliser l'ensemble des moyens de financements et à multiplier les démarches de recherche de fonds auprès de plusieurs acteurs.

En trois années, la Fédération des Municipalités et les élus locaux ont impulsé la réalisation de 45 projets. Afin d'illustrer son propos, M. Harfouche a présenté brièvement les trois entreprises qui ont été créées à la suite de ce plan d'aménagement du territoire durable :

1. La Maison de la Forêt, une destination touristique écologique à Bkassine, dans le caza de Jezzine, est aujourd'hui gérée par la société Knee Roots SAL. Si le projet a débuté avec un financement de l'Union Européenne pour la promotion et la protection de la forêt, avec pour objectif le développement régional, la préservation de la nature, la création d'emplois et la promotion du sport dans la région, il a pris de l'ampleur et attire désormais des investisseurs privés. M. Harfouche a précisé que les investisseurs sont tenus à respecter les conditions de la Fédération des municipalités, sous peine de se voir retirer la convention ou le Memorandum of Understanding établis entre les deux parties.
2. La création d'une industrie de collecte, de traitement et de commercialisation d'huile et de pins, du nom de JAZ, qui a bénéficié des financements de l'USAID à son lancement.
3. La création de l'entreprise ARDI qui facilite la mise en valeur, l'investissement et le développement de territoires pour les personnes originaires de la région.

Enfin, M. Harfouche a indiqué que ce programme a bénéficié d'une coopération décentralisée avec la région PACA et le projet d'établir une Charte de territoire avec le Parc Naturel Régional du Verdon en France est en cours de réalisation. Après avoir souligné l'importance de s'appuyer sur les Libanais de la région, qui travaillent à Beyrouth ou à l'étranger, M. Harfouche invite les élus du Haut-Metn à mobiliser les acteurs de la région en leur présentant une vision partagée pour le futur du territoire et la volonté politique d'inclure les secteurs privé et de la société civile ainsi que l'Etat dans leur démarche. Pour le financement des projets dans la région de Jezzine, l'articulation de ces acteurs a permis de bénéficier de la combinaison de fonds internationaux et d'investissements privés, bénéficiant du climat de confiance et des gages de qualité et de viabilité des projets présentés.

- **La présentation M. Mohamed Saadié, président de la fédération des municipalités de Dennyé, concernant la stratégie adoptée par sa région pour accéder aux financements des bailleurs de fonds dans le cadre d'un programme de développement territorial durable**

M. Saadié a précisé que la région de Dennyé a commencé dès 2006 à travailler avec la délégation de l'Union Européenne au Liban. A l'époque, la région fut une des seules au Liban à pouvoir s'appuyer

sur une stratégie de développement au niveau régional. Si l'un des volets majeurs des orientations issues de l'étude stratégique visait à améliorer la productivité agricole de la région, à travers le développement d'infrastructures agricoles, celui-ci s'articulait avec un volet de planification de l'aménagement durable du territoire, qui prévoit la création d'un parc naturel régional et la mise en place d'action de sensibilisation des habitants aux défis et aux richesses de leur environnement.

L'étude de territoire a progressivement été enrichie pour comptabiliser 12 secteurs déclinés en plus d'une centaine de projets. Pour le financement, M. Saadié a précisé que de nombreux contacts ont été noués auprès de différents partenaires et bailleurs de fond afin de présenter le projet. En présentant la stratégie mise en place par la Fédération des Municipalités de Dennyé, M. Saadié a mis en avant l'importance de s'appuyer sur des outils de communication pertinents (website, brochures, etc.) et de disposer d'une équipe qualifiée dédiée à la mise en œuvre des projets. Enfin, il a précisé que les décisions du conseil municipal ont été rendues facilement accessibles pour les bailleurs de fonds internationaux.

- **La présentation de M. Sami Feghali, directeur du département de l'aménagement du territoire au Conseil de Développement et de Reconstruction (CDR), concernant le rôle du CDR ainsi que les mécanismes et outils financiers mobilisables pour l'exécution de projets validés par la commission de pilotage du Territoire durable du Haut-Metn**

M. Sami Feghali a commencé son intervention en indiquant que les besoins en financement dans ce type de projet de développement durable sont divers et variés : infrastructures lourdes et légères, constructions locales diverses et dépenses de fonctionnement et de gestion du PNR, etc. Il a ensuite précisé les sources de financements possibles qui s'offrent à la commission de pilotage afin d'élaborer sa stratégie :

- 1) Local, par le budget du gouvernement Libanais ou le budget des municipalités ou des Fédération de Municipalités (UMT).
- 2) Dons des institutions internationales, des NGOs locales ou internationales.
- 3) Participation à des appels à propositions lancés par des institutions internationales.
- 4) Crédits des institutions internationales (Banque Mondiale, Agence française de développement, Banque européenne d'investissement, etc.) et des fonds arabes ou autres.

Enfin, M. Feghali a présenté aux membres de la commission de pilotage le rôle que le CDR peut jouer dans la recherche de financements ou dans l'exécution des projets. Concernant la recherche de financement (en provenance du budget du gouvernement Libanais ou des crédits internationaux) ainsi que l'exécution des projets, le CDR ne peut agir qu'à la demande du conseil des ministres. Pour cela, il est important, au préalable, que la charte soit validée par le conseil des ministres pour qu'elle constitue une stratégie au niveau national.

Concernant les appels à proposition, il s'agit de subventions qui sont octroyées par des institutions internationales sur la base de réponses à des appels à proposition lancées périodiquement. En général, ce sont les municipalités ou les fédérations de municipalités qui sont invitées à participer à ces appels à proposition. Pour des projets de grandes envergures, les instances internationales invitent à la formation de consortium entre plusieurs administrations régionales, centrales, ou locales pour se présenter à un appel à proposition. Dans ce cas, le CDR est prêt à être partenaire de consortium après une approbation du projet qui sera proposé.

Session de clôture

En guise de conclusion, M. le Général Riyad Aawar, Vice-président de la fédération des municipalités du Haut-Metn et maire de Q'laa a tout d'abord synthétisé les points essentiels qui ont été abordés lors de cet atelier de travail, aussi bien durant les interventions que les débats qu'elles ont suscités. M. le Général Riyad Aawar a rappelé que les élus se sont accordés sur l'importance d'assurer la continuité du projet par la mise en place de la structure de gestion et par la définition d'une stratégie et d'aboutir finalement au classement du territoire durable en Parc Naturel Régional ainsi qu'à la réalisation des projets identifiés.

M. Riyad al Awwar a remercié les participants et clôturé l'atelier de travail en identifiant les décisions arrêtées par la commission de pilotage :

- ✓ Confirmation que la commission de pilotage s'engage à suivre les orientations et les projets proposés dans l'étude
- ✓ Identification du rôle et des missions de la commission de pilotage et de la gouvernance du territoire durable du Haut-Metn
- ✓ Création du bureau exécutif de la commission de pilotage du Territoire durable du Haut-Metn
- ✓ Validation de la réunion annuelle de l'ensemble des signataires de la charte lors d'une assemblée élargie
- ✓ Recrutement d'une personne qualifiée pour la coordination et le suivi du projet de PNR du Haut-Metn et réflexions concernant l'évolution future vers un bureau de développement local
- ✓ Disponibilité des municipalités à contribuer au financement du Territoire durable
- ✓ Prise en compte des outils et des moyens disponibles et mobilisables pour le financement du Territoire durable
- ✓ Intérêt prononcé de la part des membres de la commission de pilotage pour une ouverture à l'international et la recherche d'un partenaire de coopération décentralisée